

EDITORIAL

On a, c'est heureux, fini par remettre la famille dans la lumière. Cette famille qu'on a trop longtemps, dans nos milieux, accusée de tous les maux, qu'on a dite incompétente, indigne quand elle n'était pas toxique. La voilà qui, à la faveur de l'avènement déterminant des approches systémiques, trouve à être réhabilitée. On lui concède enfin des vertus et des qualités et l'on accepte cette idée, en définitive logique, qu'il ne se peut pas de véritables avancées sans y avoir recours, sans en faire un partenaire majeur, sans lui reconnaître les compétences qui la qualifient dans le rôle central qu'on attend d'elle.

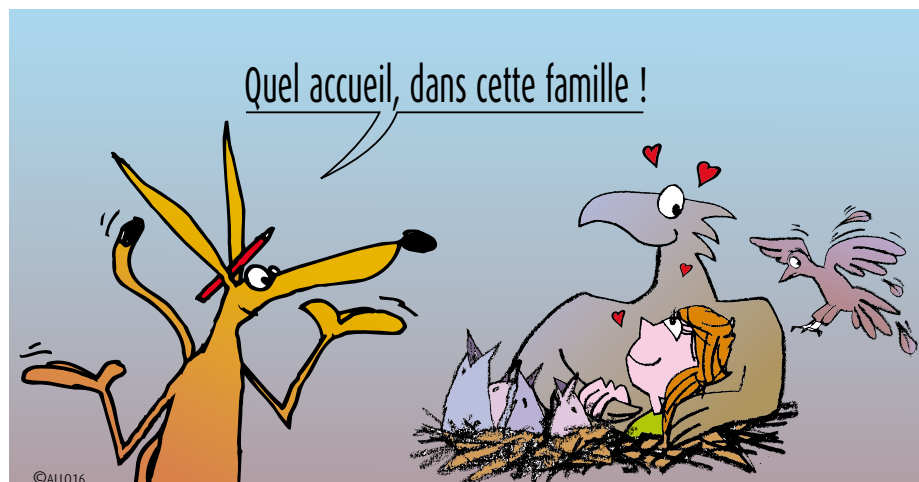
Cette famille, sans laquelle il n'est pas d'enfants, pas d'éducateurs, pas de service de protection de la jeunesse. Pas d'avenir en humanité non plus. Ne nous y trompons pas, il faut le garder à l'esprit, la famille est toujours au cœur de notre système, elle en est le point nodal à partir duquel tout se relie, tout s'érige, tout s'anime.

Lui consacrer ce no.4 de Perspectives est donc une manière de lui rendre justice après qu'elle ait été très sérieusement bousculée et qu'on soit allé jusqu'à douter de la légitimité de son existence. Elle trouve ici, dans les formes autant multiples qu'innovantes, à être sinon reconnue, au moins réhabilitée.

Ne boudons pas notre satisfaction.

Ph. Jayet
Rédacteur responsable

BILLET D'HUMEUR



Familles d'accueil, soutien à la parentalité, accueil parents/enfants, AEMO, prestations partielles, ambulatoires, bas seuil, appartement semi-autonome, accompagnement renforcé en ambulatoire, milieu fermé, hospitalisation...

En j'en oublie certainement...
Quelle prestation pourrait donc être la meilleure ? Le mieux ne serait-il pas de les tester toutes pour que les personnes concernées puissent choisir celle qui convient à leur situation ? Allez, pour y parvenir on crée l'immeuble d'accompagnement et d'accueil de l'enfance, la jeunesse et de la parentalité !

Cet immeuble se trouve en ville, dans un quartier « populaire », il est accessible en transports publics et il y a, à proximité, un grand parc permettant de courir longtemps quand on en sent le besoin. Au rez, à gauche, un centre de consultation et d'aide pour les parents et pour les familles d'accueil, et à droite un cabinet de pédopsychiatrie, avec une équipe d'infirmiers pouvant intervenir sur site.

Dans la cour, la crèche ouverte aux habitants du quartier. Au premier étage; un foyer d'accueil d'urgence à disposition de tous les âges. Au deuxième; un foyer moyen-long terme avec plusieurs groupes, comprenant des chambres de dépannage.

Ensuite sur 5 étages; des appartements pour parent/enfant et des studios pour les jeunes.

A l'avant dernier étage ; les bureaux des équipes éducatives de l'AEMO et de l'immeuble, ainsi qu'une consultation sociale pour les jeunes. Enfin au dernier étage; une cafétéria ouverte au public, avec une salle de réception et une grande terrasse, favorisant l'emploi et la formation des jeunes.

La conciergerie et l'entretien de l'immeuble sont assurés par des jeunes en rupture de formation, encadrés par des MSP. Dans l'ascenseur, outre les habituels boutons d'appel pour chaque étage, un bouton « je ne sais pas » qui envoie au hasard la personne qui appuie vers l'une des prestations, permettant ainsi aux indécis de s'en remettre au destin pour les aider. Et si des étages sont disponibles: des appartements « libres », un EMS, un bowling... what else ?

Après le all-inclusive, le tout-en-un serait-il la solution innovante ?

Cédric Bernard
Directeur FOJ

SOMMAIRE DU N° 4 / SEPTEMBRE 2016

Billet d'humeur	page 1	Rendons aux familles le pouvoir d'agir	page 5	De quelle famille est l'enfant ?	page 6
Familles d'accueil; une réévaluation des politiques d'accueil	page 2	Valais, un réseau de famille en développement	page 5	ACTUALITÉ –AGENDA	page 6
Siegi Hirsch – Bruxelles	page 3	Famiglia SOS una risposta ticinese	page 5		
Un peu d'inspiration nationale et internationale	page 4				

FAMILLES D'ACCUEIL; UNE REEVALUATION DES POLITIQUES D'ACCUEIL

La question de la famille d'accueil n'est pas à proprement parler nouvelle. Les conditions actuelles de sa mise en œuvre restent notablement discutées et le succinct survol que nous en avons fait en 2013 (Jammet & Jayet) montrait alors et peut-être surtout la situation de concurrence qu'elles avaient à affronter quand les établissements d'éducation sociale en contestait la validité, les compétences et la sous-enchère des coûts de mise en œuvre. Et pourtant à bien y regarder, l'intervention des familles d'accueil est a priori légitime; elle vient, dans le prolongement du droit, affirmer cette idée que la place des enfants est d'abord auprès des parents et que cette forme d'intervention cas échéant, de nature substitutive, s'en rapproche au mieux.

Essentiel cependant est de bien considérer l'offre institutionnelle. Car si le recours aux familles d'accueil s'avère intéressant au plan économique notamment, en revanche la qualité de l'offre présente des écarts qu'il convient de mettre en évidence. Rappelons à cet égard que les personnels spécialisés des établissements d'éducation sont formés et diplômés des écoles sociales et que cet aspect constitue une garantie évidente au regard de la qualité et de la sécurité de la prestation fournie. Alors qu'à l'opposé, les familles d'accueil, sans d'ailleurs que cela ne les remettent en cause, ne sont que marginalement formées à la tâche.

POUR DES FAMILLES EFFICIENTES

Nous devons donc à cet égard réaffirmer le point de vue que, pour être véritablement opérationnelles et efficaces, ces familles devraient bénéficier de ces trois supports incontournables:

- elles doivent être formées
- elles doivent être encadrées
- elles doivent être rétribuées

Or à notre connaissance, il se trouve que ces trois conditions ne sont que très approximativement remplies. Ce qui entraîne à cette fâcheuse conséquence que ces partenaires de l'action éducative renoncent à leur fonction quand ils sont confrontés à des obstacles qui touchent aux limites de leur compétence. D'autant plus s'ils ne sont considérés qu'à partir de la force d'appoint qu'ils peuvent représenter et que la formation qui leur est dispensée est insuffisamment adaptée aux responsabilités qui leur sont confiées, que

l'encadrement est distant et qu'il ne garantit que peu de disponibilité. Qu'enfin, la rétribution de la prestation peut ne rien n'avoir d'incitatif. Disons-le clairement, Famille d'accueil c'est un métier; il mérite d'être considéré comme tel.

INNOVER

A PARTIR DE L'ACCUEIL FAMILIAL

Pourtant il faut ici conserver à l'esprit que, dans la plupart des pays scandinaves en particulier, le dispositif résidentiel ne fait que peu de place aux établissements socio-éducatifs et que ceux-ci n'interviennent que de façon marginale, alors que les «fosterfamilies» sont privilégiées. On se rappellera en outre les standards Q4C définissant le cadre bientraitant du séjour prescrit aux jeunes en difficulté. Emanation d'une importante enquête transversale menée dans 27 pays d'Europe auprès, pour l'essentiel, des familles d'accueil.

La question qui nous est soumise sur le fond touche bien entendu à la perception que nous pouvons avoir de l'individu conduit dans la marge. Les réponses que nous privilégions encore sous nos latitudes sont plutôt de nature répressive, même s'il faut le concéder, les esprits les plus créatifs portent sur le devant de la scène éducative des solutions débordant les cadres habituels. Il s'agit bien entendu de s'en réjouir. Et nous serions bien inspirés en incluant structurellement les familles d'accueil dans le panel des solutions innovantes.

Il nous paraît qu'elles doivent désormais s'inscrire à l'inventaire des modalités d'intervention proposées dans l'espace institutionnel, dès lors que nous pouvons en accepter la conception qui suggère l'adaptation de l'offre de prestations aux besoins du sujet. La plasticité de l'établissement pourrait être telle qu'elle amènerait à penser une hiérarchie nouvelle mettant en avant l'action concertée du réseau de familles d'accueil et en soutien la mobilisation régulatrice de l'établissement socio-éducatif. Modèle improbable ? Il faut en dire quelques mots.

L'INSTITUTION DIPLÔMANTE

Il reste donc une interrogation à laquelle nous voulons tenter d'apporter sinon des réponses définitives, au moins un éclairage. L'institution est-elle, au-delà des formes rituelles de son modèle d'intervention, en mesure parallèlement d'élargir l'offre de ses prestations à l'acquisition de savoirs et in fine à l'obtention d'un diplôme ? Autrement dit, les directions ne devraient-elles pas se distinguer du champ ordinaire de l'éducation sociale en valori-

sant une offre de prestations conduisant à la reconnaissance de l'enseignement des savoirs sociaux, des mœurs et usages, de l'accès rituel à la bonne éducation, celle qui notamment conduit à l'inclusion sociale de l'usager.

Dimension que les familles d'accueil ne peuvent pas atteindre, ni prétendre formellement et qui, de ce point de vue, rendent aux établissements une compétence qui leur est spécifiquement propre. Nous pensons que cette orientation mériterait d'être approfondie dans les milieux institutionnels. Elle serait de nature à protéger les fonctions régaliennes de l'internat d'une part. Et serait d'autre part constitutive d'une avancée utile en permettant à cette jeunesse vulnérable l'acquisition d'un diplôme dont on sait qu'ils ne sont pas légion dans cette classe de population. Au demeurant, c'est bien au champ des représentations que l'on porte de l'intérêt ; à l'imagerie immédiatement réductrice de l'internat peut succéder un élan de valorisation des savoirs, ceux en particulier qui conduisent au renforcement de l'estime de soi et à celle de la promotion bien comprise de l'altérité.

Plus avant, à la reconnaissance de deux champs directement complémentaires de l'action socio-éducative

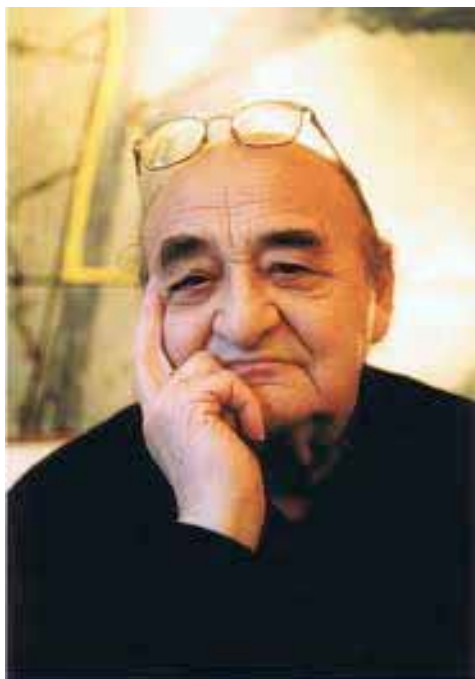
Ph.Jayet Sociopédagogue



en partenariat avec

INTEGRAS – Commission Latine pour l'Education Sociale
vous invitent à vous interroger

QU'EN EST-IL DES FAMILLES ?



SIEGI HIRSCH

Pédagogue, thérapeute et humaniste

Jeuudi 10 et Vendredi 11 Novembre 2016
Bruxelles – Rue de l'Ermitage 48, vendredi de 9h. à 14h.

Prix du séminaire : Chf. 380.- y compris vol Easyjet et Hôtel
Informations, programme détaillé et conditions auprès de
JL' Consultance - Philippe JAYET au 0041 79 918 24 30 ou 14 rue Friporte -1095 Lutry

FICHE D'INSCRIPTION

NOM..... PRENOM

NO DE TELEPHONE

ADRESSE COMPLETE

.....
JE M'INSCRIS AU SEMINAIRE PROFESSIONNEL DES 10 ET 11 NOVEMBRE 2016 A BRUXELLES (SIEGI HIRSCH)
JE VERSERAI POUR LE 25 OCTOBRE AU PLUS TARD LA SOMME DE CHF 380.-
SUR LE COMPTE BCV IBAN CH70 00767 000Z 5120 9778

JE M'ENGAGE FORMELLEMENT

SIGNATURE

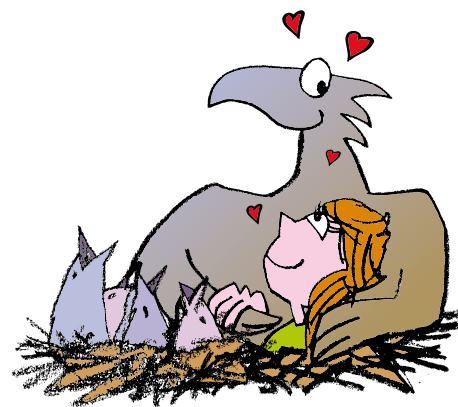
UN PEU D'INSPIRATION INTERNATIONALE ET NATIONALE

La mise en place d'un réseau de familles d'accueil fait l'objet de réglementations cantonales et fédérales qui visent en premier lieu à protéger les enfants placés, et à assurer la qualité de l'accueil à travers la formation, le suivi et la rétribution de la famille. Mais dans ce domaine également, les normes internationales et les pratiques développées dans d'autres pays peuvent offrir des cadres normatifs complémentaires et des sources d'inspirations que nous vous présentons brièvement. Si plusieurs dispositions de la Convention de l'ONU sur les Droits de l'enfant traitent directement (art. 3, 5, 20/3) ou indirectement (art. 9, 12, etc.) de l'enfant placé en famille d'accueil, les Lignes Directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants (§ 118 à 122), outils de mise en application de la convention, donnent des indications plus approfondies, s'articulant autour de 4 axes¹ :

Soutenir un placement famille d'accueil de haute qualité, par un plan de financement adéquat, par des règles et une surveillance du placement, par la promotion de la connaissance, du rôle et des différentes formes du placement familial afin de faciliter le recrutement. Soutenir les droits des enfants en famille d'accueil, en assurant qu'elles appliquent le droit des enfants à participer aux décisions qui les concernent, et qu'ils aient un contact avec leurs parents, leur famille élargie, leurs amis et leur communauté. Mettre en place des mécanismes qui permettent aux enfants d'exprimer leurs préoccupations au niveau formel ou informel, et garantir que les frères et sœurs soient placés ensemble, à moins que d'autres raisons ne l'empêchent. Investir dans le placement en famille d'accueil afin de garantir une offre suffisante, qui corresponde aux besoins des enfants en fonction de leur situa-

tion individuelle. Fournir un appui financier aux familles d'accueil pour les soins de l'enfant et une rémunération pour leur travail, et entreprendre des recherches sur l'impact et les résultats du placement familial pour les enfants. Fournir un soutien et une formation pour les familles d'accueil, en particulier concernant le développement de l'enfant, l'attachement, les droits et le bien-être de l'enfant, le handicap et les besoins spéciaux. Assurer que les familles d'accueil aient un accès aux centres d'accueil de jour et à la prise en charge ponctuelle de repos, aux services de santé et d'éducation afin qu'elles puissent répondre aux besoins des enfants handicapés ou ayant d'autres besoins spéciaux. Assurer que les familles d'accueil puissent participer aux discussions et aux décisions relatives aux enfants dont elles s'occupent et qu'elles puissent contribuer au développement de politiques en matière de placement en famille d'accueil, et enfin soutenir le développement de réseaux de familles d'accueil afin de faciliter les échanges en matière d'apprentissage, d'expertise et de soutien.

Nul doute qu'il y a là matière à réflexion quant à la nécessité de former, soutenir et écouter les familles d'accueil. Le placement familial (foster care) étant plus développé dans les pays anglo-saxons (développement qui n'est pas sans comporter ses propres dérives), c'est dans le monde anglophone que l'on trouve les plus grandes organisations vouées à la promotion du placement familial. Parmi elles, citons IFCO (International Foster Care Organisation, <http://www.ifco.info/>) qui propose de nombreuses ressources, études et conférences. Plus récemment, le réseau APFEL (Acting for the Promotion of Foster Care at European Level, <http://www.apfelnetwork.eu/>) a été fondé pour promouvoir un placement familial de qualité en créant des ponts entre les différents systèmes et acteurs



européens, y compris la Suisse. (voir la rubrique « Agenda ») En Suisse allemande, la gestion des familles d'accueil est assumée par des Organisations de Placement Familial, qui placent des enfants ou des jeunes, sur mandat d'une entité publique ou d'une institution résidentielle, dans des familles d'accueil. Près de 60 organisations sont actives dans ce domaine, et depuis quelques années, elles ont la possibilité de se voir attribuer un label de qualité, développé et mis en œuvre par Integras (pour un descriptif complet, voir THEMA 2010 «Les organisations de placement familial», disponible en version papier au Secrétariat romand, et ici http://www.integras.ch/images/_pdf/servicemenu/aktuelles_newsletter_thema/thema/Integras_Thema_FRZ_2010.pdf)

L'évolution du travail social et des droits de l'enfant constitue certainement un facteur déterminant dans l'évolution et le développement du placement en familles d'accueil, cette mesure de protection offrant un cadre souvent le plus approprié à l'enfant vivant hors de son milieu familial originel. Une plus grande reconnaissance politique (et donc financière) demeure toutefois nécessaire afin d'assurer que les possibilités de placement soient en nombre suffisant et de qualité.

¹ Source: «En marche vers la mise en œuvre des Lignes Directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants», p.92 ss.

*Hervé Boéchat – Secrétaire Romand
INTEGRAS*

Afin de contribuer à penser au sens du placement d'un enfant, Jean-Marie Villat et Mme la Drsse Catherine Ducommun-Nagy vous invitent à lire, dans la prochaine parution de la revue *Thérapie familiale*, l'article qu'ils y publient sur le thème :

Légitimité destructive et placements d'enfants en institution d'éducation : comment prévenir les injustices ?

Cet article présente un programme expérimental appliqué durant trois ans à la Fondation Borel à Dombresson, visant à respecter le plus possible le droit de l'enfant à grandir dans sa famille et à prévenir le risque de renforcement de la légitimité destructive lié au placement.

RENDONS AUX FAMILLES LE POUVOIR D'AGIR

Combien sont-elles ces familles assistées à un point tel qu'elles ont cédé à l'autorité sociale qui les contrôle l'autonomie légitime qui alimentait les décisions, les choix et les déterminations ? Combien sont-elles à s'en remettre aux prescriptions du représentant de l'Etat, à celles d'un cabinet de thérapeutes, d'un enseignant et autres fonctionnaires ? Pour un certain nombre de familles conduites à la précarité, le pouvoir d'agir (empowerment) a été confisqué. Elles ne se risquent plus, comme privées de perspectives et de projet. Cette réalité, très actuelle, qui frappe certes les plus démunis mais pas seulement, ne manque pas d'interroger ; faut-il que les services sociaux, même s'ils sont animés des intentions les plus louables, s'imposent de cette façon aux individus et aux familles ? Qu'on s'entende bien, il n'est pas question de faire ici le procès de l'Etat protecteur, mais bien plutôt de se demander si la prégnance des

politiques assistancielles ne seraient pas de nature à réduire la capacité de ces familles à se maintenir dans l'espace social et à y demeurer acteur ?

Interrogé à ce sujet Yann Le Bossé (Soutenir sans prescrire – 2016), le professeur québécois voit dans la posture du passeur celle qui permet de restaurer le mouvement. Et de poser cette question essentielle : « comment puis-je contribuer à faire en sorte que la personne ou le collectif (la famille) puisse dépasser, contourner ou éliminer l'obstacle qui les empêchent de faire le prochain pas en direction du changement qu'ils poursuivent ? ». Nous avons bien lu, il n'est pas ici question de faire à la place, mais de contribuer à l'action.

Le sujet mérite réflexion. A plus forte raison s'il renforce cette conviction qu'il est en chacun d'entre nous des ressources inexplorées qui ne demandent qu'à être activées.

Phi

VALAIS: UN RÉSEAU DE FAMILLES EN DÉVELOPPEMENT

L'Office pour la protection de l'enfant fait régulièrement appel aux familles d'accueil quand le développement de l'enfant est entravé par sa famille d'origine ou en danger de l'être. Il peut compter sur 160 familles d'accueil :

- Familles tierces/standard qui peuvent accueillir un enfant avec lequel elles n'ont pas de lien
- Familles de l'entourage prenant en charge un enfant avec lequel elles ont un lien (parenté ou connaissance)
- Familles relais disponibles pour les week-ends et les vacances
- Familles d'accueil d'urgence à disposition pour une durée de 2 semaines maximum
- Familles d'accueil professionnelles accueillant des enfants de tous âges pouvant avoir des problématiques comportementales spécifiques
- Familles d'accueil Caritas gérées par le prestataire mais validées par l'Office.

Actuellement, 190 enfants sont placés en familles d'accueil.

En 2016, de nouveaux effectifs renforcent le secteur Familles d'accueil, ils ont permis de réaliser divers projets :

Pour les familles d'accueil standard et de l'entourage, la disponibilité d'accompagnement et les soutiens sont accrus. Conformément à la nouvelle Ordonnance pour le placement d'enfants, les exigences des conditions d'accueil sont renforcées : pour l'évaluation des candidats, le système est mis à jour ; quand un placement a lieu, un suivi régulier en garantit le bon déroulement ; le Service assure une formation continue de base pour les familles d'accueil et offre des supervisions pour les encadrer.

Le secteur Familles d'accueil recrute des candidats pour élargir l'offre d'accueil et répondre à la demande, notamment de familles d'accueil relais afin de favoriser aux enfants en institution l'accès à un autre milieu de vie.

La volonté est de renforcer le lien entre les institutions et les familles d'accueil, particulièrement le coaching de ces familles dans la prise en charge d'enfants qui vivent en général en institution.

Un projet-pilote d'accueil familial d'urgence date de décembre 2015 ; quatre familles sont mobilisées. Elles sont disponibles dans l'heure pour tout enfant durant deux semaines. Cette nouvelle pratique complète l'offre d'accueil ; cette ressource faisait auparavant défaut en Valais, notamment pour les enfants de moins de 7 ans non accueillis dans le cadre institutionnel et qui trouvaient provisoirement place à l'hôpital. Le GFAU (Groupe des Familles d'Accueil d'Urgence) est une formule qui permet à l'intervenant de prendre le temps d'évaluer la situation et de proposer une issue adaptée à l'enfant (retour en famille, réorientation vers une autre famille d'accueil ou en institution). Depuis le démarrage de ce projet, 27 enfants de 5 mois à 17 ans ont été placés en familles d'accueil d'urgence. Au vu de la demande, le projet serait de développer un groupe similaire dans chaque région principale du Valais.

Lorsque les enfants ont des besoins particuliers, l'Office éducatif itinérant peut intervenir. Une collaboration entre l'OEI et le secteur familles d'accueil permet d'offrir aux familles de ces enfants des accueils de types relais pour les soulager. L'objectif est alors de trouver des familles d'accueil répondant aux besoins spécifiques de ces enfants. Depuis sa création en 2008, le secteur Familles d'accueil est en constante évolution de façon à s'adapter aux besoins des enfants placés et de tous les partenaires du réseau.

Pour toutes informations complémentaires : <https://www.vs.ch/web/scj/famillesdaccueil>

Nancy Lambiel

Intervenante en Protection de l'enfant, secteur familles d'accueil, SCJ Sion.

FAMIGLIE SOS, UNA RISPOSTA TICINESE

Il progetto di affidamento SOS è nato nel 2003 per offrire una risposta immediata alle richieste di collocamenti in urgenza. La fascia d'età di accoglienza è 0-18 anni e le famiglie SOS idonee sono attualmente una decina dislocate su tutto il territorio. Questi tipi di collocamenti vengono attuati per motivi diversi: genitori ospedalizzati, incarcerati, sospetto di maltrattamenti e/o abusi, eccetera.

ATFA gestisce la rete di famiglie SOS per coordinare le segnalazioni che potrebbero arrivare dalle quattro sedi dell'Ufficio dell'Aiuto e della Protezione (UAP) o altri servizi.

Durante il 2014 i minori collocati sono stati 33, mentre nell'anno successivo 28.

Da gennaio ad agosto 2016, i minori collocati sono 31 in prevalenza adolescenti. Tale dato mostra il bisogno sul territorio di famiglie affidatarie SOS. Un altro aspetto da sottolineare è la durata. Gli affidi SOS per definizione sono detti brevi (fino a tre mesi) tuttavia negli ultimi anni si è notato un incremento della durata spesso prolungata fino a sei mesi.

ATFA organizza per le famiglie SOS momenti di scambio e mutuo aiuto condotti da psicoterapeuti/pedagogisti, inoltre è a disposizione delle famiglie per il sostegno quotidiano e partecipa attivamente agli incontri di rete.

Le famiglie interessate a tale percorso possono contattare ATFA allo 091 966 00 91, affido@atfa.info.

Résumé:

Le projet SOS a vu le jour en 2003.

L'accueil d'urgence en familles SOS concerne la tranche d'âges 0 à 18 ans (tous motifs de placement considérés) et il sont actuellement une dizaine, sur le territoire à bénéficier de ce service.

L'AFTA (Association Tessinoise des Familles d'Accueil) coordonne le placement qui peut arriver des quatre sièges de l'Office d'Aide et de Protection.

En 2014, 33 mineurs ont été placés, 28 l'année suivante. Le besoin est démontré et l'on note que les séjours sont de l'ordre de trois mois, tendant à se prolonger. L'AFTA organise des échanges et des soutiens aux familles d'accueil conduits par les psychothérapeutes et les travailleurs sociaux.



DE QUELLE FAMILLE EST L'ENFANT ?

Il y a en France un rapport aux parents et au droit de l'éducation des enfants par les parents qui est de l'ordre du sacré. Pourtant, dans les faits, les histoires de vie, montrent parfois le contraire avec des configurations familiales où ce ne sont pas les parents qui ont pris en charge l'éducation de l'enfant mais bien d'autres membres de la famille ou des proches. Pourtant nous continuons à sacraliser la place des pères et des mères. Pourquoi, ne pas imaginer une position plus nuancée qui parte de la réalité de la situation des acteurs en présence, pour former une configuration familiale à chaque fois singulière, dont la fonction n'est autre que d'aider l'enfant à grandir et trouver sa place dans le grand monde.

Qu'est-ce qui fait que, dans un pays qui défend le droit du sol pour la nationalité, on ne puisse pas concevoir son extension à l'éducation et la protection de l'enfant ? Un droit de famille qui prenne racine là où l'enfant pose ses valises ? La place des tiers (par exemple une belle-mère, un beau-père) dans la vie de l'enfant fait débat alors même que ces derniers sont des acteurs incontournables du quotidien de l'enfant.

Comme il y a des attachements multiples, il y a des appartenances multiples. Ainsi, l'enfant appartient aussi bien à lui-même, qu'à ses parents, qu'à l'Etat et qu'à nous tous. Est-il utile de rappeler qu'à la naissance de l'enfant, il nous faut aller le déclarer pour le faire entrer dans sa filiation ? Si on demande à un enfant de dessiner les personnes qu'il considère comme étant membres de sa famille, nous sommes assez souvent étonnés de voir apparaître des acteurs qui, sans ce dessin, seraient restés invisibles à nos yeux. Ces acteurs sont considérés par l'enfant comme des membres à part entière de

sa famille. Il serait dommageable pour lui de faire sans eux.

La notion de famille est à penser de façon plus extensive que la petite PME : papa, maman et l'enfant. Est membre de la famille toute personne ayant une reconnaissance et une utilité réelle et concrète dans la vie de l'enfant.

L'idéologie professionnelle est marquée par deux logiques opposées « rendre l'enfant à sa famille » ou « protéger l'enfant de ses parents », selon que l'on travaille en milieu ouvert ou en internat. Aujourd'hui, ces logiques se retrouvent au sein d'une même équipe quelque soit le cadre d'intervention. Elles renvoient davantage à la vision du monde des acteurs. Il convient dans la pratique, les réflexions d'équipe et les analyses de la pratique, de mettre à jour les idéologies en présence de façon à s'en dégager et se prémunir de cet « opium ».

Parent, c'est à la fois un statut et une fonction. Les deux termes ne se recouvrent pas forcément. On peut être parent et ne pas occuper la fonction, tout comme on peut occuper la fonction sans être parent. On peut être aussi les deux à la fois. Pour accéder au statut, il suffit de faire un enfant et de le reconnaître. Pour ce qui est de la fonction, il en va tout autrement, c'est l'engagement de la personne qui en rend compte à travers l'exercice de la parentalité. Parent est un métier impossible parce que le processus de l'éducation d'un enfant doit avorter pour lui permettre de devenir lui-même.

On ne fait donc que rater comme le notait déjà Siegi Hirsch; ce qui doit nous conduire humblement à « rater mieux ».

Mohamed L'Houssni

Directeur de A.Rétis à Thonon-les-Bains



AGENDA

- Vendredi 7 octobre 2016
à l'IES – Genève
(aula de la Haute Ecole)
de 9h. à 16h.15

Journée METIS-Europe

« **Inclusion sociale des jeunes en difficulté; un défi pour nos modèles et systèmes d'intervention** »

Voir conditions et inscriptions
auprès de: www.astural.ch

- 27 et 28 octobre 2016
Aula Magma du Château
Yverdon-les-Bains

« **La pédagogie à l'épreuve de la question sociale** »

Voir conditions et inscriptions
auprès de: www.centrepestalozzi.ch

- Vendredi 25 novembre 2016
Centre Pro Natura
1400 Cheseaux-Noréaz
CRDIE – Temps fort

« **Le choc des Générations** »

Intervention de Carol Allain
Voir conditions et inscription
auprès de: www.crdie.ch

- 1 et 2 décembre 2016
Salle du Gymnase
Place Sébastopol – Lille (FR)

5ème journée APFEL

« **L'accueil familial en Europe
L'art de conjuguer les parentalités** »

Conditions d'inscriptions, informations et mode de paiement
auprès de: anpf@anpf-asso.org



PRATIQUES
INNOVANTES
EN EDUCATION
SOCIALE

PERSPECTIVES

CLÉS – Commission latine pour l'éducation sociale

Rédaction: Ph. Jayet – H. Boéchat – C. Bernard – Place de la Riponne 5 CH-1005 Lausanne + 41 21 601 65 40 romandie@integras.ch